

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

DÉROGATION MINEURE– AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR CETTE
DEMANDE DE DEROGATION MINEURE**

Avis public est par les présentes donné :

1. Que la demande de dérogation mineure sur laquelle le conseil doit statuer est :

Adresse de la propriété : 2460 Route 122 – lot 4 334 230

Cette demande de dérogation a pour effet :

- de permettre un agrandissement vers l'arrière avec une marge arrière et une marge latérale dérogoatoires;
2. Que les plans annexés à cette demande peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.stcyrille.qc.ca/> ;.
 3. Que toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des dérogations mineures **doit le faire par écrit dans les 19 jours de la date de la présente publication;**
 4. Qu'au cours de cette période, les personnes intéressées à s'exprimer sur le projet de règlement peuvent le faire en envoyant leurs questions ou commentaires :

par courriel à dir.urbanisme@stcyrille.qc.ca ou

par la poste au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover (Qc), J1Z 1C8;
 5. Que la personne intéressée à s'exprimer doit indiquer la demande sur laquelle elle se prononce et s'identifier au moyen de ses noms et prénoms et du nom de l'organisme qu'elle représente, le cas échéant;
 6. Que les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil avant l'adoption prévue de la résolution ;
 7. Que les enregistrements et les procès-verbaux du conseils sont disponible, dès que possible sur le site internet de la municipalité.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 27 juillet 2022.

Signé :

William Gélinas
Responsable de l'urbanisme

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Articles 420 et 431 du Code municipal)**

DÉROGATION MINEURE :

2460 Route 122 – lot 4 334 230

Je, soussigné, résidant à Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant dix (10) copies aux endroits désignés par le conseil (réf. résol. # 3958.03.18) entre 12 h et 18 h, le 27 juillet 2022, soit :

- Bureau municipal & Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Nathalie & Bélanger)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gelase

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^{ème} jour de juillet deux-mille-vingt-deux (2022).

Signé :

William Gélinas
Responsable de l'urbanisme